



CAP
EMPLOI



PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI PRÉSENTENT

le lieu **UNIQUE** d'accompagnement pour une offre de services intégrée

Sommaire

- Le contexte du rapprochement Pôle emploi -Cap emploi
- La construction d'une réponse partagée
- Le Lieu Unique d'Accompagnement (LUA)
- Le calendrier de déploiement



RAPPROCHEMENT PÔLE
EMPLOI – CAP EMPLOI

Le contexte

Des constats chiffrés

- Le taux de chômage des personnes en situation de handicap **est deux fois supérieur** aujourd'hui à celui des personnes valides. Le taux de chômage des bénéficiaires de l'obligation d'emploi était de **16% contre 8%** pour l'ensemble de la population active. (INSEE, enquête emploi 2019)
- Près de **500 000 personnes en situation de handicap** sont inscrites à Pôle emploi soit **8,5%** des demandeurs d'emploi.
- **36% des actifs en situation de handicap sont en emploi**, 65% pour l'ensemble de la population en âge de travailler.
- Lorsqu'elles sont inscrites à Pôle emploi, **ces personnes restent en moyenne 233 jours de plus au chômage** que l'ensemble des demandeurs d'emploi.
- **20% des structures** ayant plus de 20 salariés **ne respectent pas la règle des 6% de salariés** en situation de handicap.
- Taux d'emploi de personnes en situation de handicap **dans le secteur privé : 3,8 % et 5,6% dans le secteur public.**



Construire une société plus inclusive

Face à ces constats, le gouvernement a fixé des objectifs pour **une meilleure articulation du service public de l'emploi** pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des employeurs.

- **Comité interministériel du handicap (CIH) du 25 octobre 2018 :** le Premier ministre a appelé de ses vœux la construction d'une société inclusive notamment par **la simplification du fonctionnement du service public de l'emploi** « à travers une coordination renforcée et un rapprochement de Pôle emploi et Cap emploi au sein du service public de l'emploi ».
- **Comité interministériel de la transformation publique du 29 octobre 2018 :** qui a inscrit dans le programme de transformation du ministère du Travail « **le rapprochement entre Pôle emploi et Cap emploi** et la transformation de l'offre de services en direction des personnes handicapées, **en intégrant l'ensemble des opérateurs.** »



RAPPROCHEMENT PÔLE
EMPLOI – CAP EMPLOI

La construction d'une réponse partagée

Les objectifs :

- **Améliorer l'accès ou le retour à l'emploi** de tous les demandeurs d'emploi en situation de handicap et les accompagner vers une insertion durable et de qualité.
- **Mettre en place une complémentarité** entre Pôle emploi et le réseau Cap emploi en renforçant les expertises et en créant des parcours sans couture permettant ainsi de répondre au bon moment aux besoins des demandeurs d'emploi en situation de handicap.
- **Renforcer les partenariats avec les autres acteurs économiques, institutionnels et associatifs** au niveau national et local.



La réponse :

- une offre de services intégrée entre Pôle emploi et Cap emploi à destination de l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs, au sein d'un Lieu Unique d'Accompagnement, le LUA.



RAPPROCHEMENT PÔLE
EMPLOI – CAP EMPLOI

Le Lieu Unique d'Accompagnement

L'agence Pôle emploi devient le Lieu Unique d'Accompagnement, le LUA

- l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap sont accompagnés **au sein des agences de Pôle emploi**, que leur conseiller référent soit un conseiller Pôle emploi ou Cap emploi
- **l'ensemble des expertises des deux réseaux** y travaillent en **synergie** pour apporter une réponse aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs : conseillers accompagnement/entreprises, psychologues du travail, conseillers gestion des droits...



Les avantages pour les demandeurs d'emploi :

- **1 seul lieu d'accompagnement :**
l'agence Pôle emploi devient le Lieu Unique d'Accompagnement
- **1 seul conseiller référent** Pôle emploi ou Cap emploi, en fonction de la situation et des besoins de la personne accompagnée
- **L'ensemble des expertises des 2 réseaux,** Pôle emploi et Cap emploi, en lien avec leurs partenaires



Les avantages pour les employeurs :

- La complémentarité des deux réseaux pour faciliter les recrutements et les sécuriser
- Un point d'entrée unique pour des démarches simplifiées



RAPPROCHEMENT PÔLE
EMPLOI – CAP EMPLOI

Le calendrier de déploiement

Un rapprochement en 3 temps :

- **Phase pilote**

de janvier 2020 à février 2021 dans 19 agences Pôle emploi, 17 directions territoriales et 18 Cap emploi

- **Phase d'extension**

à partir de février 2021 dans 233 agences Pôle emploi, 24 directions territoriales Pôle emploi et 24 Cap emploi

- **Phase de généralisation**

d'octobre 2021 à mai 2022 dans toutes les agences Pôle emploi, toutes les directions territoriales Pôle emploi et tous les Cap emploi en fonction des calendriers de déploiement locaux



• Pour les demandeurs d'emploi

PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI PRÉSENTENT

Le lieu UNIQUE d'accompagnement

pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap et les employeurs



1 lieu unique : l'agence Pôle emploi, pour rencontrer le conseiller référent.

et bénéficier d'**1** offre de services intégrée.



Une expertise Pôle emploi et Cap emploi mobilisable par le bénéficiaire tout moment de son parcours



Votre accompagnement personnalisé ajusté aux besoins du bénéficiaire

Le **conseiller référent** (conseiller Cap emploi ou Pôle emploi en fonction de la situation du bénéficiaire) mobilise l'ensemble des expertises du Lieu Unique d'Accompagnement (LUA) :

- accompagnement dans la recherche d'emploi,
- mobilisation des aides,
- élaboration de projets de formation,
- adaptation au poste de travail, compensation du handicap,
- etc.



- Pour les employeurs

PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI
PRÉSENTENT

Le lieu UNIQUE d'accompagnement

pour vos recrutements de personnes en situation de handicap



1 lieu unique : l'agence
Pôle emploi, pour des
démarches simplifiées.

et bénéficier d'**1** offre
de services intégrée.



Une **expertise** Pôle emploi et Cap emploi mobilisable lors de
tout recrutement ou d'un besoin de maintien dans l'emploi



- des informations sur l'emploi et le handicap
- un accompagnement pour vos recrutements



- des conseils et des services pour la compensation du handicap
(adaptation du poste et intégration du collaborateur)



- un accompagnement par un conseiller Cap emploi pour le maintien
dans l'emploi d'un de vos collaborateurs en situation de handicap



le lieu **UNIQUE** d'accompagnement



Un accès à un service simplifié et amélioré
pour l'emploi des personnes en situation de handicap